

Affaire suivie par :

Dominique LE FRANC

Tel : 02 38 77 31 36

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MALESHERBOIS (LE)

21 FEV 2022

COURRIER ARRIVÉ

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

000920

AEP LE MALESHERBOIS

Prélèvement	00150216	Commune	MALESHERBOIS (LE)
Unité de gestion	0435 AEP LE MALESHERBOIS	Prélevé le :	mardi 25 janvier 2022 à 10h10
Installation	UDI 000455 MALESHERBES	par :	CARSO-SS
Point de surveillance	P 0000000433 BOURG MALESHERBES	Type visite :	D1
Localisation exacte	mairie sanitaire	Motif:	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	10,2 °C				25,00
Chlore libre	0,40 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,43 mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1N Code SISE de l'analyse : 00163767 Référence laboratoire : LSE2201-40656

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0				
Coloration	<5	mg(Pt)/L			15,00
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	0				
Saveur (qualitatif)	0				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,10	NFU			2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,52	unité pH			6,50 9,00
----	------	----------	--	--	-----------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	497	µS/cm			200,00 1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	----------------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L			0,10
Nitrates (en NO3)	48	mg/L		50,00	

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Sélénium	9	µg/L		10,00	
----------	---	------	--	-------	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00150216)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Orléans le 10 février 2022

Pour le directeur général de
l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,
la responsable du département
santé environnementale et
déterminants de santé,

Annaïg HELLEU